

**AVIS D'APPEL À PROJET POUR LA TENUE DE 4 STANDS POUR UN PETIT MARCHÉ DE NOËL COMMUNAL SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE NOËL 2026**

### **1) OBJET DU PRÉSENT AVIS**

Il est porté à la connaissance des opérateurs économiques susceptibles de délivrer le type de prestation objet du présent avis que la commune de Maisons-Alfort recherche un prestataire pour assurer la livraison, l'installation, l'habillage, l'exploitation et la tenue de 4 stands destinés à constituer un petit marché de Noël communal sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre des animations de Noël 2026.

Les propositions devront permettre de constituer une offre cohérente, diversifiée et complémentaire, adaptée à l'esprit des fêtes de fin d'année et à une implantation sur le domaine public communal.

### **2) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÈNEMENT**

La prestation attendue comprend notamment :

- la livraison, l'installation, l'habillage, la mise en service et le démontage de 2 stands sachant **que les 2 autres stands seront livrés par la Commune**. Les caractéristiques des stands sont fournies en annexe 2 du dossier.
- la tenue et l'exploitation des stands pendant les horaires d'ouverture au public ;
- la présence d'un personnel qualifié pendant les horaires d'ouverture au public ;
- le respect des règles de sécurité applicables aux installations temporaires, installations électriques, espaces de vente, files d'attente, hygiène le cas échéant et accueil du public ;
- l'intégration des stands dans la scénographie générale des animations de Noël.

### **3) CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET HORAIRES**

Le calendrier ci-dessous est donné à titre prévisionnel. Il pourra être ajusté par la commune en fonction des contraintes techniques, de sécurité et d'organisation des animations de Noël 2026.

| Phase        | Période prévisionnelle                                      | Horaires / observations                                                                                                                       |
|--------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montage      | Du mercredi 9 au jeudi 10 décembre 2026                     | De 6h00 à 20h00.                                                                                                                              |
| Exploitation | Du Vendredi 11 décembre au dimanche 20 décembre 2026 inclus | Hors vacances scolaires : mercredi, samedi et dimanche de 16h00 à 20h00.<br>Pendant les vacances scolaires : tous les jours de 14h00 à 20h00. |
| Démontage    | Du lundi 21 décembre au mardi 22 décembre 2026              | De 6h00 à 20h00.                                                                                                                              |

### **4) CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le candidat devra proposer une organisation adaptée à la tenue du marché de Noël, avec un personnel en nombre suffisant pour assurer l'accueil du public, la vente, la surveillance des stands, la sécurité, la propreté du périmètre et la fermeture quotidienne des installations.

Des renforts devront être prévus les week-ends, jours fériés et périodes de forte affluence. Le candidat précisera les moyens humains mobilisés, les horaires de présence, les procédures d'ouverture et de fermeture, ainsi que les modalités de coordination avec la commune.

Lorsque les stands proposent des denrées alimentaires, les équipes devront être formées aux règles d'hygiène applicables, notamment les principes HACCP. Le service attendu devra être rapide, chaleureux et adapté à un public familial. Les candidats pourront valoriser une capacité d'accueil en plusieurs langues.

## **5) TYPE D'OFFRE ET PRIX DE VENTE**

L'offre devra présenter précisément pour les 4 stands les produits vendus, dimensions, emprises au sol, caractéristiques techniques, besoins électriques, besoins éventuels en eau, temps de montage et de démontage, moyens humains, mesures de sécurité, modalités d'exploitation, produits proposés et tarifs éventuels proposés au public. Une liste à titre indicative est fournie en annexe 1 du dossier.

Les produits proposés devront être qualitatifs, adaptés à l'esprit des fêtes de fin d'année et complémentaires entre eux. Les stands ne devront pas se faire concurrence et devront contribuer à une offre équilibrée et attractive pour le public.

Les prix de vente seront fixés dans la proposition des candidats. La commune souhaite proposer aux usagers des tarifs attractifs pour cette période festive. Les recettes d'exploitation seront perçues par le prestataire retenu, selon les conditions prévues dans son offre.

## **6) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, CONDITIONS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES**

L'occupation du domaine public pour l'exploitation des stands prendra la forme d'une autorisation d'occupation temporaire ou d'une permission de voirie délivrée par le Maire.

Le prestataire prendra à sa charge, sauf indication contraire de la commune, le transport, la livraison, l'installation technique et logistique, l'habillage, les essais, l'exploitation, le démontage, le nettoyage et l'évacuation de l'ensemble de ses installations.

Les besoins techniques des stands devront être clairement détaillés dans l'offre : puissances électriques nécessaires, emprises au sol, contraintes de montage, accès nécessaires aux véhicules, besoins éventuels en eau, mesures de protection du sol, conditions de circulation du public et modalités de gardiennage.

À titre prévisionnel et sous réserve de validation technique préalable, la commune pourra coordonner ou mettre à disposition certains moyens logistiques, notamment des points d'alimentation électrique, des dispositifs de sécurité ou de barriérage si nécessaire, ainsi qu'un gardiennage à la fermeture du site. Le candidat devra toutefois préciser tous ses besoins et signaler les contraintes particulières liées à ses stands.

## **7) REDEVANCE**

Le tarif d'occupation est fixé à 12 euros par stand, calculé conformément à la décision municipale du 13 avril 2026. Le titre de recette sera à payer dès l'installation.

## **8) PROPRETÉ, DÉCHETS ET ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES**

Le candidat devra s'engager à maintenir en permanence la propreté et la sécurité du périmètre d'exploitation. Il devra notamment assurer le nettoyage quotidien autour des stands, le respect du voisinage, la maîtrise des nuisances sonores, des odeurs et des flux du public.

Les candidats sont invités à proposer une démarche écoresponsable : produits en circuit court, biologiques ou artisanaux dès que possible, collaboration avec des producteurs responsables, stockage optimisé afin de limiter les livraisons, réduction des plastiques à usage unique et utilisation d'emballages biodégradables ou compostables.

Le tri des déchets devra être organisé avec rigueur : biodéchets, recyclables et non recyclables. Des bacs de tri visibles côté public avec signalétique pourront être demandés. Aucun rejet sauvage ne sera autorisé sur le site, notamment pour les eaux usées, huiles ou déchets.

Le candidat devra respecter l'ensemble des réglementations locales et nationales applicables en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'occupation du domaine public.

## **9) PRÉSENTATION DES CANDIDATS ET DES OFFRES**

Les candidatures et les propositions sont à envoyer par courriel à [ville@maisons-alfort.fr](mailto:ville@maisons-alfort.fr) avec la référence en objet : « Appel à projet pour la livraison, l'installation et la tenue de 4 stands pour un petit marché de Noël communal sur le parvis de l'Hôtel de Ville dans le cadre des animations de Noël 2026 ».

**OU**

À déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville sous enveloppe cachetée avec la même mention.

Date limite de remise des propositions : le vendredi 18 septembre 2026 à 12h00. Les dossiers reçus en mairie après cette date ne pourront être acceptés. Il est rappelé que c'est la date de réception et non d'expédition des propositions qui est prise en compte.

Les éléments ci-dessous sont à produire dans le cadre de la réponse à l'appel à projet :

1. un courrier de présentation de la structure : nom de la personne morale ou physique, adresse, numéro de téléphone, courriel, type d'activité exercée ;
2. un mémoire technique d'exploitation.

Ce mémoire comporte obligatoirement les items suivants :

- la typologie des 4 stands proposés ;
- les produits vendus ou activités proposées sur chaque stand ;
- les dimensions, emprises au sol et caractéristiques techniques des stands ;
- les modalités de livraison, d'installation, d'habillage, d'exploitation, de nettoyage, de gardiennage et de démontage ;
- les besoins électriques, logistiques et éventuels besoins en eau ;
- les moyens humains et matériels mobilisés, y compris les renforts prévus en période de forte affluence ;
- les conditions d'exploitation et les tarifs éventuels proposés au public ;
- les engagements écoresponsables et les mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité du public et du personnel.

## **10) CRITÈRES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

Pour retenir le ou les projets permettant d'assurer la livraison, l'installation et la tenue de 4 stands pour un petit marché de Noël communal dans le cadre des animations de Noël 2026, la Ville de Maisons-Alfort analysera les propositions reçues selon les critères suivants :

| <b>Critères</b>                                                                                                                   | <b>Pondération</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Qualité, esthétique et adéquation des stands avec le site et l'ambiance de Noël                                                   | 25 %               |
| Qualité technique de l'offre : livraison, installation, sécurité, conformité, moyens humains, nettoyage, gardiennage et démontage | 30 %               |
| Diversité, cohérence et complémentarité des produits ou activités proposés                                                        | 25 %               |
| Attractivité des tarifs éventuels appliqués au public et conditions d'exploitation                                                | 10 %               |
| Mesures mises en œuvre pour la sécurité de l'activité, la propreté du site et la protection du domaine public                     | 10 %               |

Il est précisé que le ou les projets retenus auront une valeur contractuelle. À ce titre, les propositions faites et validées par la Ville seront réputées être celles à mettre en œuvre.

## ANNEXE 1

### LISTE INDICATIVE DE PRODUIT POUR UN PETIT MARCHÉ DE NOËL COMMUNAL

Les candidats pourront proposer la livraison, l'installation et la tenue de 4 stands, selon la liste indicative suivante. Les produits proposés devront être qualitatifs, adaptés à l'esprit des fêtes de fin d'année et complémentaires entre eux.

| Type de stand                                  | Articles ou produits proposés                                                                                                                |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Décorations de Noël artisanales                | Boules peintes, suspensions, couronnes, centres de table, guirlandes, santons, accessoires de crèche, maisons miniatures, décors provençaux. |
| Bougies parfumées                              | Bougies artisanales, fondants parfumés, photophores, coffrets cadeaux.                                                                       |
| Bijoux fantaisie                               | Bracelets, colliers, boucles d'oreilles, bijoux en acier, pierres ou perles.                                                                 |
| Accessoires textiles                           | Maroquinerie et petits accessoires, porte-monnaie, sacs, trousse, porte-clés, pochettes.                                                     |
| Jouets et jeux en bois                         | Puzzles, toupies, jeux d'éveil, petits jeux traditionnels.                                                                                   |
| Livres jeunesse et papeterie                   | Albums, contes de Noël, carnets, cartes de vœux, marque-pages.                                                                               |
| Savons et cosmétiques artisanaux               | Savons, baumes, crèmes mains, sels de bain, coffrets bien-être.                                                                              |
| Chocolats et confiseries / pâtisseries de Noël | Chocolats artisanaux, truffes, pralines, sucettes, pâtes de fruits, sablés, , macarons, cakes, biscuits décorés.                             |
| Fromages et produits du terroir                | Fromages, terrines, rillettes, spécialités régionales, coffrets apéritifs.                                                                   |
| Stand associatif local                         | Objets confectionnés par une association, tombola, cartes, petits cadeaux solidaires.                                                        |

## ANNEXE 2

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES STANDS

| Installation | Largeur | Longueur | Surface occupée  | Aspect attendu                                                   |
|--------------|---------|----------|------------------|------------------------------------------------------------------|
| Stand 1      | 2 m     | 4 m      | 8 m <sup>2</sup> | Couleur bois (modèle GUTHENBERG) fourni et installé par la ville |
| Stand 2      | 2 m     | 4 m      | 8 m <sup>2</sup> | Couleur bois (modèle GUTHENBERG) fourni et installé par la ville |
| Stand 3      | 2 m     | 4 m      | 8 m <sup>2</sup> | Couleur bois ou blanche avec décorations de Noël.                |
| Stand 4      | 2 m     | 4m       | 8 m <sup>2</sup> | Couleur bois ou blanche avec décorations de Noël.                |

Les stands devront être adaptés à la vente. Ils devront disposer d'équipements conformes aux règles d'hygiène applicables et, le cas échéant, d'un tableau électrique de 3 kW ou 6 kW, sous réserve de validation par les services techniques de la commune.

Les chalets devront permettre une présentation soignée des produits, être propres, sécurisés, compatibles avec le site d'implantation et décorés dans l'esprit des fêtes de fin d'année, notamment :

- stands adaptés à une installation temporaire sur le domaine public communal ;
- présentation soignée et cohérente avec l'ambiance des fêtes de fin d'année ;
- matériels conformes aux normes applicables et compatibles avec les prescriptions techniques de la commune ;
- indication des besoins électriques éventuels, des puissances nécessaires et des raccordements demandés ;

- installation, exploitation, nettoyage et démontage assurés par le prestataire,
- protection du sol, des abords et du domaine public pendant toute la durée de l'occupation ;
- mise en œuvre d'une gestion des déchets et d'un tri sélectif adaptés à la fréquentation du site.

